

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-08-21B – Admission en Non Valeur-Budget Eau

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Toute facture émise concernant un abonné au service de l'eau potable est prise en charge par la trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer.



Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'a pu être recouvré par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la trésorerie à un constat de carence et d'irrecouvrabilité.

Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrecouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après, dont le détail figure en annexe.


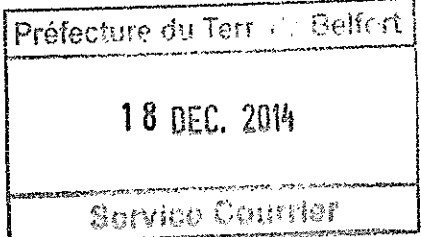
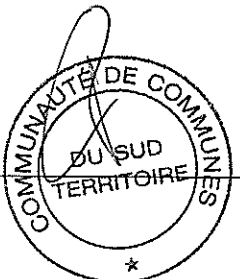
Courriers de la trésorerie en date des 10 et 12/11/2014	Surendettement et Insuffisance d'actif pour 5 244,60 € PV de carence et créance minimale pour 934,56 €
Montant total	Soit 6 179,16 €

Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,
- de préciser que des crédits budgétaires suffisants ont été ouverts sur le budget de l'exercice au budget primitif 2014 : Chapitre 65 – comptes 6541 et 6542.

Pour le Président
Le Vice-Président

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  <p>P. Oser</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2014 Et publication ou notification le 18 DEC. 2014</p>	 <p>Préfecture du Territoire de Belfort</p> <p>18 DEC. 2014</p> <p>Service Courrier</p>
<p>Le Président,</p> 	<p>P. Oser Pour le Président Le Vice-Président</p>

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 10/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfp.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget eaux

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

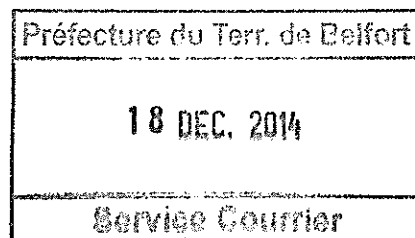
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 4 927.84 €

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat par état imputé au compte 6542 «créances éteintes».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Trésorier

pt 

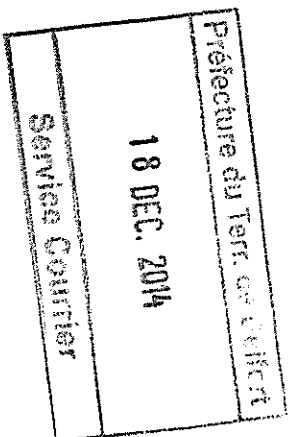
Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60300 CCST EAUX -



ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST EAUX -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

60300 – CCST EAUX –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1282500233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

4 927,84 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

60300 – CCST EAUX –

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1282500233

-

49

Pièces présentées pour un montant de :

4 927,84

catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique – Inconnue	49	Pièces pour	4 927,84
catégories de produits	DIVERS	1	Pièces pour	275,93
	EAU	19	Pièces pour	1 993,28
	REDEVANCE POLLUTION	17	Pièces pour	236,48
catifs de présentation	PV carence	1	Pièces pour	59,92
	Décédé et demande renseignement négative	1	Pièces pour	9,24
	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	10	Pièces pour	293,21
	Surendettement et décision effacement de dette	37	Pièces pour	4 600,19
	RAR inférieur seuil poursuite	1	Pièces pour	25,20
nches de montant	Inférieur strictement à 100	33	Pièces pour	1 007,86
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	16	Pièces pour	3 919,98
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
roice de P.E.C	2014	2	Pièces pour	50,53
	2013	10	Pièces pour	677,32
	2012	16	Pièces pour	1 038,30
	2011	8	Pièces pour	463,61
	2010	4	Pièces pour	609,22
	2009	2	Pièces pour	502,94
	2008	5	Pièces pour	843,31



60300 - CCST EAUX -

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1282500233 - 49 Pièces présentées pour un montant de :

2007	4 927,84	2	Pièces pour	742,61
------	----------	---	-------------	--------

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 12/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST Budget eaux

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 934.56 euros.


Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre **un mandat par état** imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

PP 

Catherine Rousset

090005

TRÉS. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60300 CCST EAUX -

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRÉS. DELLE
Budget collectivité : CCST EAUX -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

60300 – CCST EAU –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1214360233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :
934,56 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

60300 – CCST EAU –

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1214360233 – 158

Pièces présentées pour un montant de :

934,56

gories et natures juridiques de débiteurs			
Personne physique – Inconnue	148	Pièces pour	704,85
Personne physique – Particulier	8	Pièces pour	225,79
Personne morale de droit privé – Société	1	Pièces pour	0,40
Personne morale de droit public – Société	1	Pièces pour	3,52
DIVERS	5	Pièces pour	77,61
EAU	44	Pièces pour	269,13
REDEVANCE POLLUTION	67	Pièces pour	79,92
PV carence	1	Pièces pour	7,51
Poursuite sans effet	10	Pièces pour	265,45
NPAI et demande renseignement négative	1	Pièces pour	206,25
PV perquisition et demande renseignement négative	10	Pièces pour	255,29
Décédé et demande renseignement négative	6	Pièces pour	141,18
Combinaison infructueuse d'actes	9	Pièces pour	253,97
RAI inférieur seuil poursuite	137	Pièces pour	143,46
Inférieur strictement à 100	156	Pièces pour	622,28
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2	Pièces pour	312,28
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
2014	1	Pièces pour	9,43
2013	44	Pièces pour	37,72

ice de P.E.C

Edition du 05/11/2014

60300 – CCST EAUX –

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1214360233 – 158 Pièces présentées pour un montant de :

934,56

2012	27	Pièces pour	49,29
2011	41	Pièces pour	252,64
2010	41	Pièces pour	301,65
2007	1	Pièces pour	206,25
2006	2	Pièces pour	70,07
2004	1	Pièces pour	7,51



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 19/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget eaux

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 316.76 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat_imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

Pr 

Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60300 CCST EAUX -

40

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST EAUX -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

60300 – CCSTEAUX –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/11/2014

Numéro de la liste : 1570080533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

316,76 Euro(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 19/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Monsieur le Président

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

CCST budget eaux

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 316.76 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

Pr 

Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60300 CCST EAUX -

2

ORIGINE DOCUMENT :

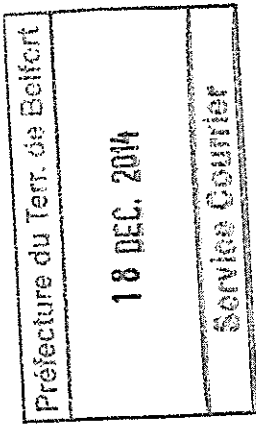
Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST EAUX -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

60300 – CCSTEAUX –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/11/2014

Numéro de la liste : 1570080533



Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

316,76 Euro(s)